

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice :	15	Pour	15
Nombre de membres présents :	12	Contre	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions	0
Procurations	03		

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le neuf décembre deux mille vingt à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

PRESENTS : M. Pierre DELOUVRIE – M.Philippe MAURIN- MME Nadine CEOTTO- M.Armand SCHIRATTI – MME Béatrice BETGE-BREZETZ – MME Fatima HOUDAIBI – M. Eric FELETTI – MME Marlène SOLDANO- M. Eric SPERANDIO – MME Sandrine GRANDVUILLEMIN – M. Jean-Max COURRIE – M. Gaëtan VASTESAEGER

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick SMITH – MME Magalie DARNIS – M. François RIGAUD

Procurations :

- M. Patrick SMITH a donné procuration à Mme Béatrice BETGE-BREZETZ
- MME Magalie DANIS a donné procuration à Mme Fatima HOUDAIBI
- M . François RIGAUD a donné procuration à MME Nadine CEOTTO.

OBJET : ADHESION AU CONSEIL 47

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique Territoriale du Lot-et-Garonne met en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents dans le cadre de la gestion des collectivités territoriales en particulier défini par le Code général des collectivités territoriales.

La mission « CONSIL47 » fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement à *CONSIL-MAG*.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure des conseils et une aide à la rédaction et la publication des actes réalisés en la forme administrative.

Ce service se positionne ainsi comme un soutien administratif, technique et juridique de 1^{er} niveau aux communes et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 825 Euros pour 2020/2021.

Le Conseil Municipal ,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 ».

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « CONSIL47 », résiliable et révisable annuellement, et tous actes s'y rapportant.

ST Hilaire de Lusignan, le 14 décembre 2020-
Le Maire ,
Pierre DELOUVRIE

